



Un désir qui s'oppose à l'Œdipe Patrick Roux

Avec le mythe du père, Freud a conservé la substance même de la religion, observe Lacan en 1970. Il poursuivra, quant à lui, sa théorie du désir au-delà de l'interdit paternel posé sur la jouissance et d'un objet perdu à retrouver, scellant la promesse incluse dans le désir. Revenir sur le Séminaire *Le désir et son interprétation*, c'est refaire avec Lacan la première partie du chemin qui le mènera jusqu'au père comme *semblant*, puis au père comme *sinthome*. Nous montrerons que dès le début du Séminaire VI, Lacan articule un désir qui s'oppose à l'Œdipe, notamment avec le commentaire du « rêve du père mort »¹, rêve choisi parce qu'il articule de « façon simple, exemplaire [...] comment Freud entend la manipulation de ces *Vorstellungsrepräsentanzen* »² [représentants de la représentation] – que Lacan considère comme les équivalents du signifiant³.

Le rêve comme accomplissement du désir

Voici le rêve que fait un homme après la mort de son père, emporté par une maladie longue et douloureuse⁴ : « *Son père était de nouveau en vie et lui parlait comme d'habitude, mais (chose étrange) il était mort quand même et ne le savait pas.* »⁵ Ce type de rêve est assez fréquent pour que Freud en fasse une catégorie : celle où les morts vivent et agissent⁶. Cette catégorie fait elle-même partie d'un ensemble : « Les rêves absurdes ». Freud y consacre la VII^e partie du chapitre « Le travail du rêve ». L'apparition de parents morts, en rêve, est le prolongement de pensées du type : « Si mon père vivait, que dirait-il ? » Le rêve répond à cette hypothèse par des pensées « de consolation “ le mort n'aura plus vu cela ” ou [des pensées] de satisfaction (“ il n'a plus rien à dire ”) ».⁷ L'absurdité quant à elle, représente souvent une pensée refoulée « que nous préférerions juger inconcevable »⁸, violemment répudiée.

Ce rêve d'apparence absurde se comprend parfaitement, dit Freud, si l'on ajoute deux clauses : après le fragment « il [le père] était mort quand même », il faut rajouter « *à la suite du vœu du rêveur* » ou « conformément au vœu du rêveur ». Après « ne le savait pas », il faut rajouter « *que le rêveur faisait ce vœu [de mort]* »⁹. En restaurant les parties éliminées par la censure, le rêve devient alors tout à fait intelligible.

¹

Lacan J., *Le Séminaire*, livre VI, *Le désir et son interprétation*, Paris, La Martinière / Le Champ freudien, 2013, p. 59-78.

² *Ibid.*, p. 69.

³ *Ibid.*, p. 66.

⁴ Rêve que Freud a inscrit d'abord dans sa « Formulation sur les deux principes du cours des événements psychiques », puis a ensuite intégré à la *Science des rêves*.

⁵ Freud S., *L'interprétation des rêves*, Paris, PUF, 1978, p. 366.

⁶ *Ibid.*

⁷ *Ibid.*

⁸ *Ibid.*

⁹ *Ibid.*

L'interprétation de Freud est, de part en part, œdipienne : le fils avait eu, pendant l'agonie du père, cette pensée charitable : « La mort devrait mettre fin à ces souffrances »¹⁰. Dans le deuil, ensuite, il s'était reproché inconsciemment ce souhait comme s'il avait contribué, par là, à abrégé la vie du père. Mais ce n'est là que l'« entrepreneur » du rêve, soit le courant de pensées préconscient. Pour Freud, c'est surtout l'investisseur inconscient – le « capitaliste » – qui permet de produire le rêve.¹¹ Il faut la contribution inconsciente des tendances infantiles¹². L'absurdité du rêve *un mort qui s'ignore* s'éclaire alors par le rejet véhément de l'hostilité infantile d'origine œdipienne – soit, éliminer le père qui se faufile sous la pensée charitable. « Ce n'est pas par hasard », note Freud, « que l'on rencontre parmi les rêves absurdes tant de rêves de père mort. »¹³ La critique des failles du père par lesquelles l'enfant se protégeait est soumise à la censure, une censure d'autant plus dure que la mort du père impose respect et pitié. Il y a un conflit véhément entre les pensées latentes. Le travail du rêve va parodier la pensée rejetée comme absurde en créant quelque chose de ridicule. Ici, cela donne : Comment le savoir peut-il venir à un mort ?

L'interprétation œdipienne et ce qu'elle masque

Lacan ne néglige pas l'interprétation œdipienne. Il dispose le « *il ne savait pas* » sur l'étage inférieur du graphe. Une première interprétation pourrait être faite au patient à ce niveau ; ce pourrait être une remarque du genre : « *Dans votre rêve, il n'a aucune peine, votre père, puisqu'il ne savait pas, selon votre vœu, l'énonciation du vœu [de mort].* »¹⁴ Mais Lacan ne s'arrête pas à l'interprétation œdipienne. Le point de bascule est le suivant : « il s'agit maintenant de donner sa pleine portée à ce qui [...] va bien *au-delà* de ce vœu. »¹⁵ Il désigne le vœu de l'Œdipe. Que pointe-t-il alors ? Le vœu œdipien est « le masque de ce qu'il y a de plus profond dans la structure du désir »¹⁶. Et il indique là l'impossibilité « d'échapper à la concaténation de l'existence en tant qu'elle est déterminée par la nature du signifiant »¹⁷. Il faut donc distinguer la castration œdipienne d'une castration « originaire ». Ce qu'il y a de plus profond que le vœu de châtrer le père, c'est la chaîne signifiante à laquelle le sujet ne peut pas échapper. Ce n'est pas « la faute au père » mais la faute au signifiant. Au cours de ces trois chapitres, on voit Lacan s'efforcer de « mettre à nu la structure »¹⁸, alors que dans l'Œdipe, celle-ci est voilée par le mythe. « Dans la théorie de l'Œdipe, l'entrée en jeu de la loi est donc rapportée au père, alors qu'elle se révélera consubstantielle [...] à la structure du langage »¹⁹. L'objet primaire est perdu non parce que le père se l'est accaparé, mais parce que l'appareil du langage a des effets de castration. Lacan semble déjà à la recherche pour le dire avec un anachronisme : *D'un discours qui ne serait pas du semblant*²⁰.

Voici comment Lacan articule le désir : « Il y a [...] dans cet Autre un quelque chose qui met toujours le sujet à distance de son être, [...] il ne peut l'atteindre que dans cette métonymie de l'être [...] qu'est le désir. »²¹ Car il y a, dans l'Autre, un signifiant qui manque toujours S(A). Ce signifiant qui désigne le rapport du sujet au signifiant, n'est autre que le phallus. Ce

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ *Ibid.*, p. 477.

¹² *Ibid.*, p. 366.

¹³ *Ibid.*, p. 370.

¹⁴ Lacan J., *Le Séminaire*, livre VI, *op. cit.*, p. 118.

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ Miller J.-A., « Une réflexion sur l'Œdipe et son au-delà », *Pipol News*, n° 64, septembre 2013,

<http://www.europsychoanalysis.eu/site/page/fr/7/fr/bulletin/>

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ Lacan J., *Le Séminaire*, livre XVIII, *D'un discours qui ne serait pas du semblant*, Paris, Le Seuil, 2006.

²¹ Lacan J., *Le Séminaire*, livre VI, *op. cit.*, p. 34.

signifiant surgit spécifiquement lorsque le sujet touche à ce que voile le langage, à savoir la mort²².

Le complexe d'Œdipe réduit la théorie du désir, la limite au désir infantile : le désir du meurtre du père et celui de la jouissance de la mère. Or, la mort du père ne libère pas le sujet. Le père peut tout à fait emporter la jouissance avec lui dans la tombe²³. Alors que le désir tel que commence à le théoriser Lacan, est un désir qui n'a pas d'objet propre. Son objet est « le support d'une métonymie essentielle »²⁴. Le désir est ici défini explicitement par la métonymie, c'est-à-dire comme un effet de la succession des signifiants. Lacan en tire une conséquence pour l'interprétation : « *Il faut prendre le désir à la lettre.* »²⁵ Voici en quoi « Le rêve est un accomplissement de désir »²⁶ : le souhait de mort originel est transféré au sens premier du terme « transfert » dans une situation actuelle. Lacan donne une première version du désir du rêveur : « *La pensée du rêve s'entend alors, qu'il lui serait douloureux de se rappeler qu'il lui faudrait souhaiter à son père la mort, et combien effroyable ce serait si celui-ci s'en était douté.* »²⁷

Introduction du fantasme

Mais Lacan propose aussi un deuxième axe de lecture de l'Œdipe, à partir de l'imaginaire : « Derrière cette souffrance [du fils], se maintient le leurre, le seul auquel le sujet puisse encore s'accrocher en ce moment crucial. »²⁸ Quel est ce leurre ? Lacan insiste sur le fait que le rêve comporte une confrontation imaginaire, où le père figure en tant que « l'*alter ego*, rival du rêveur »²⁹. On assiste à la mise en place du fantasme qui est ce qui donne la véritable profondeur du désir.

Lacan va interroger le désir inconscient, dans le rêve, à partir de la formule du fantasme « *S barré, poinçon, petit a – (S◊a)* »³⁰ : « Le sujet, en tant qu'il est barré, annulé, aboli, par l'action du signifiant, trouve son support dans l'autre, qui est [...] l'objet comme tel. »³¹ La structure du rêve du père mort obéit à cette formule. En effet, le rêve consiste en un affrontement du sujet avec l'autre. Le partenaire du **S** dans le fantasme est, en 1958, l'autre imaginaire, le petit *a* du stade du miroir. Le fantasme réalise « une répartition des fonctions intra-subjectives [...]. Le sujet se charge de la douleur de l'autre [celle du père], tout en rejetant sur celui-ci ce qu'il ne sait pas, [...] sa propre ignorance »³². La formule du fantasme articule donc d'un côté, la douleur d'exister [une vie en bout de course] et, d'un autre, le rapport au savoir. Et, ce dont le sujet ne veut rien savoir, ce qui est « le contenu le plus secret »³³ porté par le rêve, c'est la castration. De par la mort du père, le sujet est « désormais affronté à la mort »³⁴, ce dont jusque-là il était protégé par sa présence. Confirmation, ici, de l'analyse freudienne de l'identification.

²² *Ibid.*, p. 31-35. Sous la forme du Diable dans la métaphore « *Lady Cork y a coupé* ».

²³ L'interprétation de Freud à l'Homme aux rats faisant porter l'interdit d'épouser la Dame sur le père, alors qu'il est déjà décédé.

²⁴ Lacan J., *Le Séminaire*, livre VI, *op. cit.*, p. 124.

²⁵ Lacan, J., « La direction de la cure et les principes de son pouvoir », *Écrits*, Paris, Le Seuil, 1966, p. 620.

²⁶ Freud S., *L'interprétation des rêves*, *op. cit.*, p. 113.

²⁷ Lacan J., *Le Séminaire*, livre VI, *op. cit.*, p. 71.

²⁸ *Ibid.*, p. 119.

²⁹ Miller J.-A., *Pipol News*, n° 64, *op. cit.*

³⁰ Lacan J., *Le Séminaire*, livre VI, *op. cit.*, p. 119. À noter, à la page 75, Lacan emploie l'expression « fantasme de rêve », formulation qui n'aura pas de suite.

³¹ *Ibid.*

³² *Ibid.*, p. 122.

³³ *Ibid.*, p. 117.

³⁴ *Ibid.*, p. 122.

